

Requiem pour un allergène

C'est avec surprise et inquiétude que les allergistes cliniciens ont récemment appris qu'ils allaient être privés de l'allergène de Poussière de Maison. Par une décision sans appel, après un procès à huis-clos, par l'Agence du Médicament.

En mars 1947, je débarquais à New York pour une longue enquête sur l'allergologie américaine. Quel que soit le sujet débattu, les opinions les plus radicalement opposées trouvaient toutes des défenseurs, mais l'accord n'était unanime que sur un seul point : l'excellence de l'allergène de poussière de maison. Tous se servaient de l'Endo-Dust provenant d'un laboratoire texan et tous louaient d'une même voix sa fiabilité et son efficacité pour les tests et les traitements.

Lorsqu'une dizaine d'années plus tard, Louis Guibert entreprit de doter l'allergologie française d'une gamme d'allergènes de qualité « pastorienne », son plus grand succès fut la réalisation d'une réplique parfaite de l'Endo-Dust, très supérieure aux quelques extraits italiens, britanniques ou scandinaves qu'il était alors possible de se procurer.

Les méthodes alors employées pour le diagnostic (détermination et suivi pour chaque patient de son seuil de sensibilité par des ID de concentration croissante) et pour le traitement (de type co-saisonnier pour la poussière de maison) permettaient une surveillance permanente et rigoureuse de l'activité de cet extrait. Jamais avec l'allergène de poussière de maison de l'Institut Pasteur ne fut décelée la moindre variation d'un lot à un autre.

Pendant les années 50 et 60, tous les congrès, toutes les réunions d'allergologues s'acharnèrent à rechercher l'agent responsable de l'allergénicité de cet extrait dont le portrait-robot avait pourtant été dessiné avec grande précision par les cliniciens.

Enfin Voorhorst vint ! Et les allergologues d'investir un grand espoir dans l'extrait d'acariens dont le destin semblait être de supplanter l'extrait de poussière. Cet espoir se trouva en effet largement satisfait. Mais on connut aussi des déceptions : chez certains patients, la substitution de l'acarien à la poussière ne permettant pas d'obtenir d'aussi bons résultats, comme en témoigne encore la lettre de B. Duburque (p. 496).

Peu à peu, furent découvertes des raisons de cette insatisfaction : on put déceler en effet dans l'extrait de poussière d'autres allergènes que l'acarien comme les blattes, les animaux domestiques, des moisissures, mais aussi d'autres allergènes comme des coléoptères synanthropes, des attagènes, des phinides et d'autres peut-être dont l'allergénicité potentielle n'a pas encore été documentée (cf. F. Bouchet, F. Lavaud, F. Deschamps : *Rev. fr. Allergol.*, 1996, 36 (7), 765-770).

Il serait donc intéressant que les allergistes cliniciens qui ont été confrontés à des situations semblables prennent la peine de le faire connaître.

Il serait non moins intéressant de porter à la connaissance de tous les usagers les arguments du dossier qui a suscité cette Oukase de l'Agence du Médicament.

Tous conviennent certes que viendra un jour où une identification exhaustive des composants de l'allergène de poussière de maison permettra de le laisser mourir dans la dignité et avec une infinie reconnaissance pour les immenses services qu'il a rendus.

Mais dans son lit, pas sur l'échafaud.

Docteur J. SCLAFER
(Rédacteur en Chef)